DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE
CHS-CT du 7 OCTOBRE 2019

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez ce jour suite au décès survenu le 24 septembre 2019 de notre collègue Pascale contrôleur des finances publiques au service SIP-SIE d'Yvetôt.

Le décès d'une collègue dans le cadre professionnel n'est jamais simple à aborder. Le sujet est encore plus délicat et douloureux lorsque l'on sait qu'elle a décidé de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail.

Nous vous remercions Monsieur le Président d'avoir informé les membres du CHS-CT le jour même en relatant les faits, en expliquant l'intervention de l'Administration, ainsi que celle des acteurs de préventions.

Nous vous remercions pour la minute de silence que vous avez demandée en hommage et en respect de Pascale à l'ouverture de ce présent CHS-CT.

Nous remercions également grandement tous les collègues - bien au-delà du département de Seine-Maritime - qui se sont réunis le 1er octobre à 9h30, pour une minute de recueillement.

Nous avons une pensée toute particulière pour la famille de Pascale, durement éprouvée.
Nous pensons également à ses collègues traumatisés, meurtris, à ceux qui l'ont trouvée, à ceux qui ont effectué les gestes de premiers secours, à ceux qui travaillaient au quotidien avec elle, et plus largement à tous ceux qui l'ont connue.

Aujourd'hui un des rôles du CHS-CT, de TOUS ses membres, est d'accompagner, d'être aux côtés des collègues, de leur apporter un soutien de chaque instant.

Incessamment, les représentants des personnels vous rappellent les chiffres alarmants de l'observatoire interne, et de leur dégradation au fil des ans.
Pour 69 % des agents les changements sont trop rapides, 76 % estiment que la DGFIP évolue dans le mauvais sens, 76 % se disent pessimistes quant à leur avenir au sein de la DGFIP , 50 % des agents ont mis une note de 7/10 pour évaluer leur stress quotidien au travail ! Au niveau ministériel, ce sont 3300 situations recensées soit une hausse de plus de 36 % en 6 ans chiffres non exhaustifs.

Il n'est pas de séance du CHS-CT où nous n'avons indiqué que la souffrance de trop nombreux collègues était croissante et cet avis était largement partagé dans les rapports des médecins de prévention.